

Réunion n°43 : jeudi 5 juillet 2018 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Pascal Chiron, Jean Durand (pouvoir à Stéphane Gonthier) et Christiane Delavaloire (pouvoir à Bernadette Guichard).

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 17 mai à l'unanimité (10).

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant le terrain bâti A769. Ce terrain construit contient un appartement, et est situé en zone U, 66 rue de l'ancienne école. *Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption à l'unanimité (9).* Le Maire concerné personnellement par cette délibération a quitté la salle pendant le vote.

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant une partie du terrain non bâti A712. Ce terrain est situé place de la Mairie. *Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption à l'unanimité (10).*

Arrivée de David Bernard.

Renforcement de réseau électrique pour alimenter les terrains à l'Est de l'ancienne école :

Le Syndicat d'Electricité de la Drôme SDED a réalisé un chiffrage du renforcement de réseau électrique. Il s'élève à 22.000€. Nous avons budgété en investissement, une somme de 15.000€, qui n'est donc pas suffisante. Pour satisfaire ce projet, il est proposé de réduire de 7.000€ les dépenses d'investissement prévues en 2018. Pour rappel, ce projet comprend les tranchées, les fourreaux et les câbles depuis le transformateur central jusqu'à l'angle Sud Est de la cour de l'ancienne école avec un prolongement jusqu'à la rue du 15 juin 1944, pour ne pas avoir à refaire des travaux dans la grande rue ultérieurement. Il comprend aussi l'installation d'un câble pour alimenter le tènement foncier à l'Ouest de la rue de l'église. L'entreprise traitante est la société Dherbet.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (11) pour lancer l'opération.

Changement des fenêtres de la nouvelle mairie et des logements communaux :

Lors d'une rencontre du SDED, le mercredi 6 juin, nous avons été informés que nous pouvions être aidés à hauteur de 50% pour tout investissement pour réduire les consommations énergétiques des bâtiments communaux (montant limité à 20.000€, au-delà 20%). Considérant le besoin d'amélioration thermique du bâtiment de l'ancienne école transformé en Mairie, il est proposé de solliciter cette aide pour changer les fenêtres du rez de chaussée de la bâtisse, voir de l'étage. Le SDED conditionne son aide à l'adhésion 3 ans de suite au service de conseil en énergie (0.20€ par habitant soit près de 140€ pour notre commune) et à la prise en charge des Certificats d'Economies d'Energie revendus par ses propres soins aux entreprises productrices d'énergie. Le résultat de la vente est ensuite restitué à la commune (petite somme). Le reliquat de 6.681€ de subvention départementale au chantier de la nouvelle école peut être utilisé en renforcement. Avec l'hypothèse de 21.200€ HT de travaux, le cumul de l'aide SDED 10.240€ et le reliquat du Département s'élèverait à près de 80% soit 16.921€. En cas d'accord, le dossier doit être bouclé avant le 31 décembre 2018. Il s'agirait d'un investissement 2019.

A l'unanimité (11), accord de principe du conseil municipal avant de solliciter des devis de menuisier.

3 entreprises vont être consultées.

Modification simplifiée n°2 PLU :

Nous arrivons au terme de la procédure de modification du PLU. Le dossier a été mis à disposition du public, du 22 mai au 22 juin, selon les horaires d'ouverture de la Mairie. Aucune personne n'est venue. Les Personnes Publiques Associées ont été consultées. Les seules observations viennent de la CDPENAF26, du SCOT et de la DDT26, sans émettre d'avis défavorable. La CDPENAF recommande en zone agricole et naturelle, de réduire la distance entre les annexes et l'habitation à 20m au lieu de 30 mètres et d'englober les garages dans la surface maximale de planchers construite fixée à 250m². Le SCOT rappelle qu'à partir de 2025, la densité exigée passera à 18 logements à l'hectare au lieu de 15.8 après modification n°2 du PLU (17.4 avant). La DDT demande de ne pas retenir la disposition sur le percement des murs en pied de mur pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales en raison des risques d'obstruction. Après conseil de notre maître d'œuvre BEAUR, il est proposé de ne pas retenir la recommandation sur les 20m de distance des annexes en zone N et A, de retenir la recommandation sur la surface maximale de plancher englobant les garages toujours en zone N et A, et d'ajouter à la disposition sur le percement en pied de murs, en zone U inondable, une recommandation sur le bon entretien de ces orifices. La commune est amenée à se prononcer sur le projet de modification en prenant en compte ces modifications.

Si approbation, la délibération d'adoption doit être affichée en Mairie pendant un mois, publiée dans un journal local d'annonces légales et notifiée à divers organismes. Il y a un délai de recours de 2 mois avant que le PLU devienne opposable après réception du courrier de la Préfecture de la Drôme le rendant exécutoire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité (11), les modifications proposées après mise à disposition du dossier au public et consultation des personnes publiques associées. Le conseil municipal approuve le projet définitif de modification n°2 du PLU à l'unanimité (11).

Convention de mise à disposition du terrain ZD51 à l'agglomération :

Ce terrain est situé à l'extrémité sud du territoire communal au bord de la Veauve. La communauté d'agglomération souhaite faire évoluer le projet suite à une rencontre avec M. Cros, agriculteur, qui dispose pour la dernière année d'un bail précaire avec la SAFER pour exploiter le terrain ZD51. Arche Agglo émet le souhait d'un déplacement du ruisseau du Merdarioux pour rejoindre la Veauve au niveau du terrain ZD51. L'intérêt est écologique, car cela faciliterait la dépollution du ruisseau (produits phytosanitaires). Ce déplacement nécessite d'acquiescer une bande de terrain cultivée par M. Cros. Il l'accepterait, mais il demande de déplacer le chemin qui longe le Merdarioux pour qu'il rejoigne lui aussi le terrain ZD51. Il récupérerait ainsi le chemin abandonné. Ces changements nécessitent l'organisation d'une enquête publique pour le déclassement et le déplacement du chemin rural, ainsi qu'une acquisition foncière à convenir avec le propriétaire du terrain concerné par la déviation du chemin et du ruisseau (M. Cros est seulement exploitant). Présentation d'un plan du projet.

Après débat, le conseil municipal valide, à l'unanimité (11), le projet de déviation du ruisseau du Merdarioux mais demande la conservation du chemin rural longeant le Merdarioux.

2 - Informations :

Communauté d'Agglomération Arche Agglo :

Conseil d'agglomération du 29 mai : FINANCES : comptes de gestion 2017, comptes administratifs 2017 et affectation des résultats, décisions modificatives, attributions des fonds de concours ; PATRIMOINE et INFRASTRUCTURES : Espace aquatique Linae, remise sur

pénalités pour l'entreprise Futura Play : SERVICES à la POPULATION : Politique de soutien en faveur des personnes âgées (humanisation territoriale du soutien financier au service de portage des repas à domicile ; ENFANCE JEUNESSE : dépenses fluides et entretien accueil de loisirs, développement accueil de loisirs Saint félicien, développement accueil de loisirs Tournon ; DECHETS : subvention Archer « ma bouteille, reviens » ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : subvention association Initiactive, subvention Mission Locale Drôme des Collines Royans Vercors, subvention club d'entreprise Arcade, ZA Saint Vincent modification délibération cession terrain garage Pozin ; TOURISME : taxe de séjour 2019, convention partenariat CC Rhône Crussol « sentier des vignes » ; DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : avenant n°1 convention portage LEADER Ardèche verte ; HABITAT : retour sur l'arrêt du PLH, acquisition parcelle Tournon « aire accueil gens du voyage, avis PLU commune de Plats ; ADMINISTRATION GENERALE : révision tarifs Linæ, adhésions collectivités au syndicat mixte Inforoutes de l'Ardèche, marché acquisition serveur.

Conseil d'agglomération du 4 juillet : études diverses : service commun achat public, diagnostic étude politique sportive, diagnostic étude politique culturelle ; FINANCES : dissolution des comptes de gestion, décisions modificatives, attributions des fonds de concours ; PATRIMOINE et INFRASTRUCTURES : convention SDIS 07 centre de secours de Saint Félicien, cession de la station essence de Saint Félicien ; RESSOURCES HUMAINES : règlement Arche Agglo délibération retirée, mise en place des astreintes délibération retirée, prime d'intervention en période restreinte délibération retirée, indemnité forfaitaire de déplacement délibération retirée ; PETITE ENFANCE : location RAM de Saint Félicien ; ENFANCE JEUNESSE : acquisition local « grenier à sel » à Tournon, renouvellement convention avec l'association théâtre du Sycomore, harmonisation et généralisation du dispositif de soutien aux projets de jeunes, aide financière et accompagnement à la formation BAFA ; ENVIRONNEMENT : énergie climat adhésion à l'ALEC 07 ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : cession de terrain à l'entreprise Gélibert, dérogation ouverture dominicale à Saint Jean de Muzols ; AGRICULTURE : convention partenariat GDS deb l'Ardèche et de la Drôme ; DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : avenant convention ADN déploiement Crozes Hermitage, avenant convention financière ADN, convention co-maîtrise d'ouvrage MJC centre social avec Tain l'Hermitage, marché transport urbain cœur agglomération.

Reprise gestion cantine garderie RPI Bren Marsaz Chavannes :

Nouvelles rencontres des 3 communes le 24 mai, 6 et 20 juin, comptes rendus. La Préfecture de la Drôme, a confirmé par écrit son refus de création du SIVOS. La secrétaire de mairie de Marsaz assurera la gestion du service à raison de 5h hebdo (3 heures dans le contrat et 2h complémentaires). L'application de gestion de cantine et de garderie proposée par le syndicat mixte des Inforoutes de l'Ardèche a été retenue, une formation d'élus et de personnel administratif a eu lieu le 20 juin. La saisie des fiches familles est prévue le 6 juillet. Consultation en cours pour le choix du prestataire repas. La commune de Marsaz est chargée de gérer le service, avec la création d'un budget annexe cantine garderie. L'association Cantine Garderie a prévu de reverser une partie de ses fonds à la commune de Marsaz pour créer un fonds de trésorerie. Les communes de Bren et Chavannes doivent déléguer à la commune de Marsaz qui l'accepte, la gestion des achats de repas et de goûters et la facturation aux familles. Une convention de délégation de gestion de la cantine et de la garderie de Chavannes à la commune de Marsaz est en cours d'élaboration. Réunion d'information des parents prévue le 28 août. Règlement du service, mise à jour à achever. Rencontre des agents de cantine et de garderie à prévoir fin août. Prochaine rencontre des 3 communes le 19 juillet prochain.

Conseil d'école du 18 juin :

Ordre du jour : nouveaux horaires 2018-2019, personnels des écoles à la rentrée 2018, effectifs et répartition des élèves (effectifs stables), projets RPI de cette fin d'année par classe et école, fêtes des écoles le 29 juin, modalités d'inscriptions des enfants, fournitures scolaires, réglementation et gestion du transport scolaire, activité piscine des enfants du cycle 2, diffusion des comptes rendus de conseil d'école, bureau des élections octobre 2018, remerciements, gestion des cantines et garderies à la rentrée 2018.

Urbanisme :

Demande : Permis de construire PC de Mme Angélique Mahot pour la construction d'une maison, place de la Mairie. Déclaration Préalable DP de Mme Nathalie Perrochet pour la division de 2 parcelles, place de la Mairie.

Accord : Permis de Construire de M. et Mme Belekian pour la construction d'un abri de jardin et d'une terrasse couverte, rue du 15 juin 1944. Déclaration Préalable DP de Mme Nathalie Perrochet pour la division de 2 parcelles, place de la Mairie.

Divers :

Fête du village les 25, 26 et 27 août.

Fermeture de la Mairie du 10 au 13 juillet puis du 14 au 29 août.